



Déclaration du L20 à la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, 2023

UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL POUR LA RÉSILIENCE ET LA REPRISE

En 2022, les conditions sur les marchés du travail se sont considérablement détériorées, principalement en raison du resserrement des politiques monétaires. Alors que les ménages dans tous les pays sont touchés par une hausse du coût de la vie avec des perspectives de bas salaires et de faible croissance économique, de nombreux pays en développement sont sur le point d'épuiser leur marge de manoeuvre budgétaire. Des mesures d'austérité et de consolidation du budget à ce stade réduiraient davantage la demande et les niveaux d'emploi, et auraient une incidence sur la cohésion sociale et la résilience face à de futures crises.

Dans ce contexte particulièrement difficile, des centaines de millions de personnes sont sans emploi ou demeurent en dehors du marché de l'emploi. Selon des estimations, 214 millions de travailleurs et de travailleuses occupent un emploi de si faible qualité que leurs salaires ne leur permettent pas de sortir de la pauvreté extrême.

Alors que les principales institutions mettent en gardent contre une récession ou un fort

ralentissement de l'activité économique, les ministres du Travail du G20 doivent **agir dès à présent pour compenser les pertes d'emplois** et combattre toutes les formes de travail forcé, le travail précaire et la pauvreté, les inégalités et les prix excessifs qui portent atteinte à la croissance des salaires nominaux. Les travailleurs et les travailleuses ont besoin de salaires plus élevés, qui peuvent être garantis moyennant le respect et la **promotion des libertés syndicales et de la négociation collective et l'augmentation du niveau des salaires minimums vitaux**. Les ministres du Travail doivent adresser un message clair aux dirigeants du G20 sur la réalité et les besoins dans le monde du travail. Nous exhortons les ministres à **promouvoir des mesures budgétaires et monétaires** qui garantissent une transition juste et comblent les énormes lacunes en matière d'investissement dans les services publics, la protection sociale, les infrastructures et le développement. Nous insistons sur le fait que des **systèmes de protection sociale solides renforcent la résilience aux changements climatiques** des travailleurs/euses et des communautés. Nous appelons à l'adoption de mesures visant

à soutenir l'égalité des genres, **l'égalité de rémunération et à éliminer la violence et la discrimination** sur le lieu de travail.

Auparavant, les ministres du Travail du G20 ont pris des **engagements en qui concerne la part des revenus du travail, les principes de salaires équitables et les droits des travailleurs**, y compris dans les chaînes d'approvisionnement

mondiales. Les résultats sont à la traîne, alors qu'ils sont plus urgents que jamais. Il en va de la crédibilité du volet du travail et de l'emploi et de l'ensemble du G20. Pour avancer dans la mise en oeuvre des engagements pris précédemment, **relancer les travaux du Sous-groupe sur les inégalités de revenus** constituerait un premier pas opportun.

En ce qui concerne la priorité « *S'attaquer aux déficits de compétences au niveau mondial* », nous appelons les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à:

- investir dans les services publics d'éducation à tous les niveaux – en particulier l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire et secondaire – qui soient de haute qualité et accessibles, et déplacer la priorité, de l'inadaptation et des déficiences de compétences au développement global des capacités productives;
- identifier les obstacles qui entravent l'accès à une formation de qualité en fonction de divers facteurs: des revenus insuffisants, la répartition inégale des responsabilités en matière de soins entre hommes et femmes, les différentes formes de discrimination et le manque d'accès à l'Internet, aux dispositifs technologiques et aux services essentiels;
- promouvoir l'accès équitable des femmes à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie, au moyen de mesures ciblées visant à encourager l'accès des femmes à la formation dans les secteurs STEM, à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels (EFTP), aux apprentissages et aux stages, ainsi qu'à la formation aux compétences numériques;
- soutenir l'adoption de la nouvelle Recommandation de l'OIT sur les apprentissages lors de la CIT en 2023 et s'assurer de son application effective dans la pratique;
- déterminer les besoins et investir dans les compétences requises pour assurer une transition juste vers une économie sans émission de carbone, conformément aux Principes directeurs de l'OIT adoptés en 2015;
- participer au lancement du Pacte pour les emplois verts pour les jeunes de l'OIT, tout en respectant un programme social efficace visant à créer des emplois de qualité;
- investir dans le recyclage des travailleurs/euses dont l'emploi a été transformé par les nouvelles technologies;
- garantir les droits du travail des migrants, ainsi que le dialogue social.

Afin d'aborder la priorité « *L'économie à la demande et l'économie des plateformes et la protection sociale* », nous appelons les ministres à:

- encourager et soutenir les efforts visant à élaborer une convention de l'OIT sur le travail décent dans l'économie des plateformes;

- veiller à ce que tous les travailleurs et travailleuses, indépendamment de leur situation professionnelle, bénéficient des Principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT, en renforçant les politiques de prévention en matière de santé et de sécurité;
- réglementer et appliquer la classification appropriée des travailleurs/euses de l'économie des plateformes, et lutter contre la classification erronée et l'emploi déguisé, conformément à la Recommandation 198 de l'OIT sur la relation de travail;
- réglementer la gouvernance de la gestion algorithmique en vue d'assurer l'équité et la transparence et protéger les droits des travailleurs/euses, y compris la protection des données personnelles et de la vie privée;
- renforcer efficacement les inspections du travail, l'administration du travail et les systèmes de règlement des conflits du travail en vue de garantir l'exercice des droits des travailleurs; et
- étendre la couverture de la protection sociale conformément à la Convention 102 concernant la sécurité sociale et à la Recommandation 202 sur les socles de protection sociale de l'OIT, assurer le maintien et la transférabilité des cotisations de sécurité sociale et exiger des employeurs qu'ils versent des cotisations sociales à tous les travailleurs/euses quelle que soit la relation de travail.

Afin d'aborder la priorité « *Le financement de la protection sociale* », le L20 exhorte la réunion ministérielle à adopter une déclaration appelant à:

- augmenter la base contributive des systèmes de protection sociale moyennant la formalisation et la création d'emplois de qualité, en adoptant des cadres tripartites de politiques sur l'industrialisation, l'inclusion et la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle;
- éliminer l'évasion et la fraude fiscales, établir une fiscalité progressive et mettre en place de nouvelles formes de taxation, notamment sur les profits exceptionnels et sur les transactions financières afin d'augmenter la marge de manoeuvre budgétaire des États et financer, lorsque cela est nécessaire, des systèmes de protection sociale;
- progresser vers un fonds mondial pour la protection sociale pour les pays les plus pauvres;
- prendre l'engagement d'affecter au moins 7 % de la part de l'aide publique au développement à la protection sociale;
- assurer un soutien actif à l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes des Nations unies, ainsi qu'à l'établissement d'un fonds mondial pour la protection sociale en vue de mobiliser et de coordonner l'aide financière publique internationale destinée à la protection sociale;
- renforcer la coopération entre les organisations internationales, en particulier le FMI, la Banque mondiale et l'OIT, notamment au moyen de projets conjoints, afin d'assurer que les activités menées par les IFI soient conformes aux instruments pertinents de l'OIT (Convention 102 et Recommandation 202);
- dans l'ensemble des travaux relatifs à la protection sociale, rappeler et prendre en compte les principes communs en matière de financement de la protection sociale USP2030 développés par le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle.

Nous appelons les ministres du Travail et de l'Emploi du G20 à **accorder la priorité, en 2023, à un débat sur la transition juste vers une économie sans émission de carbone** assurant la création d'emplois de qualité dans les énergies renouvelables, la restauration des écosystèmes, et les infrastructures et services publics verts. Nous considérons qu'**une réunion conjointe avec les ministres des Finances, du Travail et de l'Environnement/Climat est attendue depuis longtemps**. Il est urgent d'agir pour accélérer la transition juste, dans le cadre d'un nouveau contrat social, et le G20 doit jouer un rôle moteur pour obtenir des résultats tangibles et assortis de délais.

Les syndicats dans le monde entier maintiennent leur engagement à collaborer avec les ministres du Travail aux échelons national et mondial, ainsi qu'avec les institutions internationales concernées afin d'assurer que les travailleurs et les travailleuses bénéficient de leur travail conjoint en 2023 et durant les années à venir.

EMPLOIS RESPECTUEUX DU CLIMAT

SALAIRES

DROITS

PROTECTION SOCIALE

ÉGALITÉ

INCLUSION

Un Nouveau Contrat Social